

Téléphone 1 :
Téléphone 2 :
Mobile..... :
Télécopie.... :
E-mail..... :
Site Web.... :
Numéro SIRET :
Nombre de salarié(s) :
Raison Sociale :
Nom/Prénom :
Adresse :

Bulletin d'adhésion

- L'adhésion est conclue pour l'année civile et est renouvelable par tacite reconduction au 1^{er} janvier de chaque année.
- La Cotisation est composée de 2 éléments : une **part fixe** et, pour les entreprises employant du personnel, une **part variable** proportionnelle à la masse salariale. Ces deux éléments sont déductibles des bénéfices au titre des frais généraux et ne sont pas soumis à TVA.

Je choisis de régler ma cotisation selon les modalités ci-dessous **en cochant les cases de mon choix :**

Part Fixe	Part Variable = 0,84 % de la masse salariale (si vous êtes employeur ou si vous le devenez)
<input type="checkbox"/> Par Prélèvement* : 40 € / mois	<input type="checkbox"/> Appelée par la Caisse de Congés Intempéries BTP
<input type="checkbox"/> Par Chèque** : 480 €	<input type="checkbox"/> Par déclaration volontaire dans les autres cas

* Je joins un chèque de **120 €** pour le **premier trimestre** d'adhésion et j'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer ensuite sur ce dernier, le 5 de chaque mois, les prélèvements mensuels présentés par la CAPEB. **N'oubliez pas de joindre un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou Postal (RIP)**

** Pour la période de janvier à décembre 2023

OFFERT durant votre adhésion 2023 :
Abonnement au « Bâtiment Artisanal » (Magazine professionnel mensuel)

- Je donne mon accord pour que mes données professionnelles soient communiquées aux partenaires de la CAPEB 13 afin de bénéficier de leurs offres promotionnelles négociées par la CAPEB selon les modalités de l'article 11 des CGA au verso. Je sais que je peux annuler cet accord sur simple demande.
- Je déclare avoir bien pris connaissance des conditions générales d'adhésion **indiquées au verso du présent bulletin** et vouloir adhérer à la CAPEB pour bénéficier de ses services et soutenir son action en faveur de l'Artisanat du Bâtiment.

Fait à :

Le :

DATE ET SIGNATURE
OBLIGATOIRES

Signature et Tampon

CONDITIONS Générales d'adhésion À LA CAPEB DES BOUCHES-DU-RHÔNE

1. Pour être adhérent à la CAPEB13 et accéder aux différents services et avantages procurés par l'adhésion, il faut se conformer aux statuts et règlement intérieur – dont un exemplaire est tenu à disposition au siège et dont une copie sera remise à tout adhérent en faisant la demande – et acquitter la cotisation professionnelle.

2. La cotisation est composée d'une partie forfaitaire et, pour les entreprises employant du personnel, d'une part proportionnelle à leur masse salariale. L'ensemble de la cotisation est fiscalement déductible au titre des frais généraux de l'entreprise.

3. La partie forfaitaire est due pour l'année civile sauf la première année d'adhésion où elle est calculée prorata temporis. Elle est acquittée par le moyen de paiement choisi sur le bulletin d'adhésion.

4. Si vous êtes employeur, ou si vous le devenez, la part proportionnelle sera appelée par la Caisse de Congés Payés.

5. L'abonnement au « Bâtiment Artisanal », le mensuel d'information de référence ayant le plus fort tirage de la presse professionnelle, est proposé aux adhérents à tarif réduit.

6. L'adhésion et l'abonnement sont valables pour l'année civile et se renouvellent automatiquement par tacite reconduction à l'échéance. Tous les ans, les adhérents reçoivent une information les avisant des montants de la cotisation et de l'abonnement pour l'année à venir, ainsi qu'une fiche préétablie permettant de mettre à jour les données les concernant

7. Le non paiement de la cotisation justifie que les prestations correspondantes ne soient plus servies ; de même, le non paiement de l'abonnement au « Bâtiment Artisanal » justifie que cette publication ne soit plus distribuée à l'abonné.

8. Il est possible de mettre fin à l'adhésion à tout moment, par démission adressée par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la présidente de la CAPEB 13.

9. La qualité d'adhérent se perd par démission, décès, déchéance des droits civiques ou radiation pour non observation des statuts et du règlement intérieur ou pour préjudice moral ou matériel porté à l'organisation professionnelle. La radiation est prononcée par le conseil d'administration conformément aux statuts.

10. La perte de la qualité d'adhérent entraîne la perte de tous les avantages et bénéfices tarifaires et promotionnels, ainsi que le droit d'accéder aux différents services de l'organisation professionnelle qui sont réservés exclusivement aux adhérents.

11. Les informations recueillies sont nécessaires pour permettre à la CAPEB de traiter et gérer votre adhésion, vos abonnements, l'envoi de lettres d'information sur les actions menées mais aussi, votre accès aux différents produits et services qu'elle met à votre disposition. Pour ce faire, la CAPEB dispose de moyens informatiques. Dans ce cadre, vos données personnelles sont susceptibles d'être transmises à des sous-traitants ou prestataires.

Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée (UE) n°2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation du traitement à certains cas de figure, de retrait de votre consentement et de portabilité des données vous concernant. Vous disposez également d'un droit au testament numérique (traitement de vos données post-mortem). Si vous souhaitez exercer ces droits, adressez-vous au Responsable de traitement des données via un courrier ou mail (adresse postale et mail ci-dessous).

Vous disposez également d'un droit de recours auprès de la CNIL en cas de violation de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles et notamment du RGPD.

De même, si vous ne souhaitez pas recevoir de votre syndicat de lettres d'information autres que les abonnements que vous avez souscrits, veuillez cocher la case ci-contre

Si vous avez coché la case au recto, vos coordonnées personnelles pourront être communiquées à des partenaires aux fins de campagnes d'information, d'enquêtes, de publication dans des annuaires professionnels ou de diffusion de brochures ou pour bénéficier d'avantages.

12. Afin de vous permettre d'accéder à votre espace adhérent, accessible depuis son site internet, la CAPEB 13 vous remet un code d'identification, composé d'un code d'accès et d'un mot de passe. Ce code d'identification est personnel, individuel, confidentiel et intransmissible. En conséquence, vous vous engagez à préserver la confidentialité de ce code d'identification et à prendre les mesures nécessaires pour qu'aucun tiers, autre que les personnes dûment habilitées au sein de votre entreprise, n'ait accès à ce code d'identification et puisse ainsi accéder illicitement à cet espace réservé et, à informer immédiatement la CAPEB 13 en cas de perte, vol, ou utilisation illicite du code d'identification. Vous vous portez fort du respect de ces obligations par les personnes que vous aurez autorisées, au sein de votre entreprise, à faire usage du code d'identification.

Plus forts. Ensemble.

Avec son réseau de 95 CAPEB départementales
Avec ses 12 Unions régionales et une Confédération nationale
**LA CAPEB EST LA PREMIÈRE ORGANISATION PROFESSIONNELLE
REPRÉSENTATIVE DES 557 306 ENTREPRISES DE L'ARTISANAT DU BÂTIMENT**

Avec des administrateurs, artisans comme vous, engagés pour vous défendre
Avec des collaborateurs pour vous servir
**LA CAPEB ACCOMPAGNE SES ADHÉRENTS, ELLE RÉPOND À LEURS QUESTIONS
LES APPUIE DANS LEURS DÉMARCHES ET DÉFEND LEURS INTÉRÊTS**

ADHÉREZ À LA CAPEB

membre de



Votre paraphe :